



Association des Sociétés
de développement
commercial de Montréal

**Rapport
d'activités
2016-2017**

Mot du président

Formée en juin 2007, l'Association des Sociétés de développement commercial de Montréal regroupe 17 SDC, lesquelles totalisent plus de 15 500 commerces et places d'affaires. Il s'agit du plus important regroupement de gens d'affaires de l'agglomération montréalaise.

Les SDC de Montréal représentent les communautés d'affaires de 14 artères commerciales et de 3 districts commerciaux (Destination centre-ville, le Quartier du canal et la Petite-Italie-Marché Jean-Talon) qui injectent annuellement plus de 10 millions de dollars de fonds privés à la promotion et au développement des artères commerciales via leur SDC respective.

La mission de l'ASDCM est de favoriser l'émergence et la croissance des SDC et de les soutenir dans les efforts de développement des quartiers montréalais. Reconnues pour leur dynamisme, les SDC représentent une formule gagnante de développement et de prise en charge du milieu dans tous les centres urbains, grands et petits. Cette formule a fait ses preuves à travers le succès de nombreux projets innovateurs et des résultats concrets bénéfiques pour les milieux de vie.

En effet, les SDC de Montréal représentent une expertise locale et offrent des stratégies adaptées à la spécificité de chaque quartier, contribuant ainsi à enrichir la qualité de vie du milieu, à promouvoir l'identification des citoyens à leur quartier et à soutenir le développement économique, culturel et social.

L'ASDCM vise également à travailler de concert avec les différents acteurs du développement urbain. C'est dans cette optique, qu'elle met en place des outils pour mieux cerner les éléments qui contribuent au développement économique social et culturel de Montréal.

Nous souhaitons que cette initiative soit suivie de nombreuses autres occasions de faire avancer la cause du commerce de proximité, une tendance qui s'impose de plus en plus dans les plus grandes villes du monde.

Durant l'année 2016 et le début de l'année 2017, l'Association des Sociétés de développement commercial de Montréal a mené plusieurs actions et effectué des représentations auprès de plusieurs organismes, cela dans le but d'assurer la pérennité des SDC et des districts et artères commerciales de Montréal. Le présent rapport détaille l'ensemble de ces activités.

André Poulin
Président de l'Association des Sociétés
de développement commercial de Montréal

L'organisation

Les 17 SDC de Montréal membres de l'ASDCM sont:

- SDC Destination Centre-Ville
- SDC du Village
- SDC du Quartier Latin
- SDC de l'Avenue du Mont-Royal
- SDC de la rue Saint-Denis
- SDC du boulevard Saint-Laurent
- SDC Plaza Saint-Hubert
- SDC Promenade Masson
- SDC Hochelaga
- SDC Petite-Italie-Marché Jean-Talon
- SDC du Canal
- SDC Promenade Wellington
- SDC de la rue Jean-Talon
- SDC Plaza Monk
- SDC Promenade Fleury
- SDC Fleury Ouest
- SDC District Central

Une assemblée générale des membres a lieu au printemps de chaque année. À cette assemblée sont élus les administrateurs de l'ASDCM. Au nombre de 7, ils ont comme mandat d'assurer la bonne gouvernance de l'association, de représenter les intérêts des SDC de Montréal et de participer activement à l'avancement des dossiers qui concernent l'ensemble des SDC. Les administrateurs nomment parmi eux 3 ou 4 officiers qui occupent les fonctions de la présidence, de la vice-présidence, de la trésorerie et du secrétariat.

Jusqu'à l'assemblée générale 2017, les membres du Conseil d'administration de l'ASDCM sont:

- André Poulin, président de l'ASDCM, directeur général de la SDC Destination Centre-Ville
- Mike Parente, vice-président de l'ASDCM, directeur général de la SDC Plaza Saint-Hubert
- Charles-Olivier Mercier, secrétaire-trésorier de l'ASDCM, directeur général de la SDC de l'Avenue du Mont-Royal
- Caroline Tessier, directrice générale de la SDC rue Saint-Denis
- Billy Walsh, directeur général de la SDC Plaza Wellington
- François Morin, directeur général de la SDC Promenade Fleury
- Poste à combler, occupé jusqu'au 2 janvier 2017 par Lynda Brault, ancienne directrice générale de la SDC du Canal

À l'occasion, des comités sont créés sur des sujets précis ayant des répercussions importantes sur les SDC. Ces comités sont formés de membres de l'ASDCM et d'experts-conseils.

Enfin, sur le plan budgétaire, la majorité des revenus de l'ASDCM provient de la cotisation de ses membres. La cotisation annuelle de chaque SDC à l'ASDCM s'élève pour sa part à 1% du total des cotisations des membres de cette même SDC. D'autres revenus de commandites ou provenant de subventions sont parfois versés à l'ASDCM.

Des partenariats stratégiques

La force de l'ASDCM est de développer et d'entretenir des liens avec d'autres organisations impliquées en matière de développement économique à Montréal.

Cocktail annuel de l'ASDCM et de ses partenaires

Le 6 février 2017, l'ASDCM a tenu son cocktail annuel au Musée McCord. Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, a tenu à renouveler son appui au réseau des SDC de Montréal. Plusieurs SDC en processus de création étaient présentes à l'événement. D'autres partenaires des SDC de Montréal (élus et employés de la Ville de Montréal, organisations à caractère économique, etc.) ont également été invités à se joindre à l'activité.

Ville de Montréal

La Ville de Montréal est un partenaire majeur de l'ASDCM. Plusieurs rencontres ont été tenues durant l'année avec des représentants élus et des membres de l'administration afin de connaître les intentions de la Ville à l'égard des SDC et les avenues de collaboration.

Regroupement des SDC du Québec

L'idée de regrouper les SDC du Québec a fortement progressé en 2016-2017. Un tel regroupement permettrait de faire valoir le travail des SDC dans l'ensemble du Québec et d'inciter les instances gouvernementales à soutenir encore plus ces efforts.

Une rencontre s'est tenue entre plusieurs SDC du Québec le 27 avril 2016 à l'Assemblée nationale, à Québec, en présence d'élus du gouvernement du Québec. L'ASDCM a grandement aidé à l'organisation de cette rencontre.

Un dépliant a également été créé afin d'approcher divers commanditaires nationaux susceptibles de soutenir la cause des SDC dans l'ensemble du Québec. Des rencontres avec d'éventuels partenaires financiers devraient débuter vers le milieu de l'année 2017.

Conseil Québécois du commerce de détail (CQCD)

Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) est un partenaire et un allié de taille de l'ASDCM et... vice-versa ! Puisque le CQCD et l'Association partagent de nombreuses préoccupations sur des enjeux communs, il est naturel pour les deux organisations de se soutenir mutuellement dans leurs actions respectives. À ce titre, l'ASDCM a appuyé, par une lettre adressée aux ministres des finances du Canada et du Québec, les démarches du CQCD sur la question de l'iniquité fiscale provoquée par le commerce en ligne interprovincial et transfrontalier. Le CQCD, de son côté, a offert aux membres de l'Association un tarif privilégié au Salon e-commerce-Québec en octobre 2016 ainsi qu'à son abonnement annuel régulier.

Le CQCD a par ailleurs consulté le conseil d'administration de l'ASDCM sur la mise en application de la stratégie numérique du gouvernement du Québec pour lequel il est le mandataire.

Institut de développement urbain (IDU)

Durant l'année 2016-2017, des rencontres ont eu lieu entre le président de l'ASDCM et le nouveau directeur général de l'Institut de développement urbain, M. André Boisclair, laquelle organisation regroupe les plus grands propriétaires immobiliers de Montréal.

De nombreux enjeux sont partagés par l'IDU et l'ASDCM tels que le niveau élevé des taxes foncières, la qualité des services de la Ville, etc.

Des actions pour un meilleur développement économique

Inévitablement, l'ASDCM pose des actions visant à améliorer le contexte d'affaires des entreprises situées sur les artères et districts commerciaux de Montréal.

Fiscalité non-résidentielle et services aux entreprises

Durant le printemps 2016, l'ASDCM a pris part à un comité mis sur pied par la Ville de Montréal et ayant à traiter de la question de la fiscalité non résidentielle et des services aux entreprises établies à Montréal. Parmi les recommandations du comité, certaines ont été particulièrement bien accueillies par la Ville:

- Poursuivre les efforts pour ralentir le taux de croissance des dépenses de la Ville et accroître sa performance organisationnelle;
- Prendre le virage de l'écofiscalité dans une optique d'efficacité économique et de développement durable;
- Mettre en place des mécanismes pour répondre efficacement aux entreprises dans leurs démarches avec les services municipaux;
- Envisager la création d'un programme ciblé, visant à compenser partiellement la perte de revenus des commerçants riverains engendrée par la réalisation de travaux majeurs sur des artères commerciales;
- Maintenir la mesure instaurée dans le budget 2016, selon laquelle les charges fiscales des immeubles non résidentiels sont augmentées de la moitié de l'augmentation des charges fiscales des immeubles résidentiels;
- Instaurer un taux de taxation différencié qui s'appliquerait à une première tranche de valeur foncière des immeubles non résidentiels.

Programme de compensation aux commerçants lors de travaux majeurs

Dans la foulée des activités du comité sur la fiscalité non résidentielle et des services aux entreprises, plusieurs représentations ont été faites à l'égard des rues commerciales fortement affectées par des travaux majeurs. La Ville s'est d'ailleurs engagée à offrir des compensations importantes aux entreprises.

Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal

De concert avec le Service de développement économique de la Ville de Montréal, l'ASDCM a assisté à quelques rencontres dans le but de conférer une plus grande place aux SDC dans la Stratégie de développement économique 2017-2022 qui sera élaborée durant l'été 2017.

Création de nouvelles SDC

En 2016, une nouvelle SDC a été créée, au croisement nord-est des autoroutes 15 et 40, soit la SDC District Central. L'ASDCM a aidé à rassembler les conditions permettant un meilleur développement de cette SDC.

Par ailleurs, la Ville de Montréal a fait appel à l'ASDCM afin d'approcher les associations marchandes non-constituées en SDC pour faire la promotion du Programme de création de nouvelles SDC. Le mandat de l'ASDCM consistait à :

- Évaluer le potentiel de développement de nouvelles SDC;
- Intéresser les regroupements d'affaires non constitués en SDC à ce modèle associatif;
- Présenter les modalités de mise en œuvre du processus de création d'une SDC;
- Promouvoir le Programme de soutien financier visant la création de société de développement commercial.

Deux personnes ont été embauchées de façon contractuelle à l'automne 2015 par l'ASDCM pour réaliser le mandat. Cette embauche a été permise grâce à une subvention de 30 000 \$ du Service de développement économique de la Ville de Montréal.

Recrutement commercial

Les artères et districts commerciaux de Montréal comptent plusieurs locaux vacants. Le rôle de l'ASDCM est de faciliter le recrutement de bonnes entreprises afin de les inviter à occuper ces espaces.

Au cours de l'année 2016, des représentations ont été faites en ce sens, notamment auprès des organismes Montréal International et PME Montréal. Cela dit, le plus grand effort de recrutement a été déployé du 22 au 27 septembre, en France, afin d'attirer de jeunes

entrepreneurs français désireux de s'expatrier et démarrer leur projet d'entreprise à Montréal. Des rencontres ont été organisées à Paris et à La Rochelle avec des représentants du CFA Mederic, du Synhorcat, de la Confédération des Commerçants indépendants de France (CDF), du Club des managers de centres-villes, d'élus du gouvernement français et de chercheurs universitaires.

Ces rencontres en France s'inscrivaient à la suite des Rendez-vous internationaux de la francophonie en management public et des organisations de commerce, tenus les 21 et 22 mars 2016 et auquel l'ASDCM avait participé activement.

Afin de mieux présenter la ville de Montréal en tant que destination d'affaires commerciales, l'ASDCM a fait produire une vidéo promotionnelle, laquelle peut être visionnée à partir du site Web de l'ASDCM.

Loi sur la Métropole

Dans le cadre du projet de Loi 121 sur le statut de la Métropole, l'ASDCM a fait de nombreuses représentations, déposé et présenté un mémoire en commission parlementaire à l'Assemblée nationale. L'ASDCM a formulé et fait la promotion de quelques propositions de modifications à apporter au projet de loi au bénéfice des SDC. Aussi, elle a fait part de plusieurs éléments sur lesquels il sera important de revenir une fois que la loi sera adoptée, tels que les règles de fonctionnement des SDC éventuellement édictées par la Ville de Montréal, le statut des propriétaires immobiliers (leur inclusion parmi le membership des SDC), le statut des OBNL, etc.

Politique de stationnement

Dans le cadre de la Commission portant sur l'élaboration d'une nouvelle politique de stationnement à la Ville de Montréal, l'ASDCM a déposé et présenté un mémoire défendant les prérogatives des SDC.

Politique de développement culturel de la Ville de Montréal

Dans le cadre de la Commission portant sur l'élaboration d'une nouvelle politique de développement culturel à la Ville de Montréal, l'ASDCM a déposé et présenté un mémoire défendant les prérogatives des SDC et faisant la démonstration du rôle important joué par les SDC quant au déploiement de la culture au cœur des quartiers montréalais.

Soutien financier des SDC

Grâce à ses nombreuses représentations, l'ASDCM a obtenu de l'administration municipale l'octroi d'une nouvelle subvention destinée à l'amélioration des affaires des SDC. Ainsi, les SDC le requérant peuvent obtenir de la Ville de Montréal une subvention maximale de 60 000 \$ par année pour des interventions visant le développement des affaires des

membres, la connaissance économique du secteur et le recrutement commercial ou encore le développement des technologies numériques. Le programme est en vigueur jusqu'en 2017.

Fond de dynamisation des artères commerciales (FDAC)

Tout au long de la dernière année, des discussions ont eu lieu afin de présenter à l'automne 2017 à la Ville de Montréal un projet de création d'un Fonds de dynamisation des artères commerciales étendu à l'échelle de toute la ville et permettant de soutenir les SDC dans leur travail. Rappelons que les SDC de Montréal investissent annuellement plus de 10 millions de dollars de fonds privés (par le biais des cotisations de leurs membres) dans le développement des artères commerciales et des quartiers de Montréal, cela en plus des taxes, impôts et autres charges sociales payées par ces entreprises membres. Un appui de la Ville de Montréal par le biais du nouveau FDAC s'inscrirait dans l'esprit de la saine collaboration et aurait pour effet de démultiplier les efforts déployés par ces SDC.

Mash-up - Fidélisation de la clientèle

L'ASDCM a tenu en juillet dernier un événement « Mash-up » portant spécifiquement sur la thématique de la fidélisation de la clientèle. En partenariat avec le Quartier de l'innovation, l'Association a invité une dizaine d'entreprises ou « start-up » à présenter chacune leur solution numérique portant sur cet enjeu. L'événement fut également suivi d'une activité réseautage.

Suite à l'activité Mash-up, l'Association a entrepris des démarches significatives auprès d'entreprises et de partenaires spécialisés dans le domaine des technologies numériques afin de répondre de manière plus précise aux besoins des SDC en matière de fidélisation.

Accessibilité universelle

À Montréal, encore plus de la moitié des établissements commerciaux et d'affaires ne sont pas en mesure d'accueillir des clientèles présentant des problèmes de mobilité. Le 16 février 2017, les membres du Conseil d'administration du Regroupement en faveur de l'accès aux établissements commerciaux et d'affaires du Québec (RAECAQ), dont le président est également membre du comité exécutif de l'ASDCM, ont rencontré les membres de la Commission de l'économie et du travail à Québec afin de leur faire part de demandes et de propositions en matière d'accessibilité universelle.

Dans le dernier budget provincial, il semble que les efforts du RAECAQ ont porté fruit, si bien qu'un nouveau fonds de 5 M\$ a été mis sur pied afin de rendre accessibles des lieux touristiques et qu'un fonds de 8 M\$ a été mis sur pied afin de rendre accessibles des établissements d'affaires et commerciaux dans l'ensemble du Québec. La Ville de Montréal, pour sa part, a également déployé une enveloppe de 1,5 M\$ dans le cadre d'un programme similaire (PAAC).

Une présence dans les médias

L'ASDCM est très présente dans l'univers médiatique montréalais et national et se positionne régulièrement sur les enjeux reliés au commerce de détail et au développement des artères commerciales en général. Par la diffusion de communiqués sur les fils de presse officiels ou par la publication de gazouillis sur Twitter, l'Association a su faire entendre sa voix sur des enjeux d'actualité en 2016-2017, notamment sur le projet de loi sur le statut de métropole ou encore les problématiques (fiscales ou autres) inhérentes au commerce en ligne.

Enfin, le site Web de l'ASDCM regroupe tous les renseignements pertinents sur les activités et les actions de l'Association en plus de mettre en valeur la force et la diversité de notre regroupement.

Des services aux membres

Formations

En 2017, les membres de l'ASDCM ont pu bénéficier de trois formations particulières en plus d'un tarif privilégié au Salon e-commerce du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD).

En effet, grâce à un partenariat unique avec le CQCD, l'ASDCM a pu offrir à ses membres un tarif privilégié pour le Salon e-commerce-Québec permettant à plusieurs employés et administrateurs des SDC de Montréal de participer à cet événement d'envergure. Une formation portant sur les meilleures pratiques numériques pour petits détaillants et exclusive aux membres de l'ASDCM a également été proposée lors de l'événement.

En octobre 2016, l'ASDCM a tenu une formation portant sur la contestation de l'évaluation foncière. La formation dispensée par monsieur Pierre-René Perrin, témoin expert en fiscalité municipale, fut offerte aux dirigeants et employés des SDC membres.

Une seconde formation portant sur les enjeux de gouvernance (rôles et responsabilités d'un administrateur d'OSBL et réflexion stratégique) fut tenue en novembre 2016. La formation offerte par monsieur Richard Dancause, professeur au Collège des administrateurs, s'adressait, bien entendu, aux administrateurs et dirigeants des SDC.

Google Drive

Un dossier Google Drive a été créé, permettant de rassembler et rendre disponibles aux membres de l'ASDCM plusieurs documents pertinents, tels que les procès-verbaux des rencontres de l'ASDCM, les budgets et les états financiers de l'ASDCM, les résumés des formations, les listes de fournisseurs des SDC, divers rapports et mémoires, etc.

Groupe Facebook

Le groupe Facebook des employés des SDC se veut un outil de partage de contenu, d'échange et de communication simple et efficace. Les employés des SDC membres échantant d'ailleurs régulièrement des informations sur cette page ce qui a pour finalité d'aider nos organisations à accroître leur efficacité opérationnelle.

Mutualisation de services et d'achats

Soucieux de réaliser des économies substantielles, les membres de l'ASDCM ont entrepris de regrouper différents services et de mutualiser certains achats communs. À titre d'exemples, certaines SDC partagent maintenant un espace d'entreposage commun et l'achat de publicités auprès des grands diffuseurs (Bell Médias) peut être regroupé sous l'égide de l'ASDCM. Le pouvoir d'achat ainsi décuplé permet aux SDC d'épargner considérablement.